

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n°2022/479 du 29 septembre 2022 de Monsieur le Maire de Pauillac, a été prescrite une enquête publique portant sur le projet d'aliénation du chemin rural des Marais situé aux lieudits « Garabey », « Fond-Martin », « Radet », « Les Pargues » et sur les parcelles AD 491-494-496-499-501-504 et 508 et A 109 et AD 511.

L'enquête se déroulera à la mairie durant 23 jours **du 24 octobre 2022 au 15 novembre 2022 inclus.**

M. Pierre THIERCEAULT, officier supérieur à la retraite, commissaire enquêteur désigné par le Maire recevra en mairie :

- Le 24 octobre 2022 de 9h à 12h.
- Le 15 novembre de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'aliénation pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Pauillac, 1 quai Antoine Ferchaud - BP 109 - 33250 PAUILLAC ou par mail à l'attention de Monsieur Thierceault à l'adresse [enquetepublique@mairie-pauillac.fr](mailto:enquetepublique@mairie-pauillac.fr)

Le rapport du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public à la mairie.